St-Pol. — La gendarmerie a dressé procès-verbal à la charge de la femme Bouryck, pour avoir frappé avec un sabot, le sieu. Ferdinand Dacquier, ouvrier de filature.

Dunkerque. — *Accident.* — Un marin allemand, en voulant se rendre à terre, s'est fracturé le pied droit.

Il a été transporté à l'hopital.

Mort subite. — Hier après-midi, le sieur Pierre-Charles Acarie, marin, âgé de 54 ans, a été frappé d'une hémorragie intérieure et a succombé; ce marin était en train de puiser de l'eau à la pompe, près de la prison, lorsque cet accident a eut produit.

Son corps a été transporté à son domicile, rue des Alliés, 18.

Arrestation. — Le nommé Arthur Ollivier, journalier, qui avait été condamné par le tribunal *correctionnel* à 15 *fr.* 25 *d'amende pour* violences, a été écroué hier, à la maison d'arrêt pour ne pas avoir soldé cette somme.

UN BATELIER ASPHYXIÉ à Hondschoote

Le nommé Ange Flour, âgé de 70 ans, conduisant un bateau chargé de pulpes de betteraves pour l'usine Duriez, a été trouvé, jeudi matin, asphyxié dans sa cabine. Le docteur Dehenne attribue cette mort aux gaz délétères produits par les betteraves.

UNE PETITE FILLE BRULÉE A PRICHES

La petite Léona Briatte, âgée de 3 ans et demi, demeurant chez ses parents à Priches, qui venait de se coucher, jeudi soir, se pendant une absence de ses parents pour allumer une veilleuse et mit le feu à sa chemise. En apercevant la flamme, la mère qui se trouvait alors dans la cour, la fit qu'un bond vers son enfant et parvint à éteindre le feu sans trop de difficulté.

Mais les brûlures de la pauvre petite étaient trop graves, elle a succombé le lendemain matin, après d'horribles souffrances.

PAS-DE-CALAIS

NOUVEAU SCANDALE CLERICAL à Rimbert-les-Auchel

Un ancien professeur à l'institution religieuse de Ste Catherine-les-Arras arrêté pour nombreux attentats à la pudeur commis sur des enfants.

On nous écrit de Rimbert-les-Auchel :

La gendarmerie, informée par la rumeur publique qu'un nommé Charles Laigle, chef de carreau à la fosse numéro 2 de la compagnie des mines de Ferfay, dont les opinions cléricales, étaient très connues, s'était rendu coupable de nombreux attentats à la pudeur sur plusieurs adolescents de douze à quinze ans qu'il attirait dans son bureau sous un prétexte quelconque ou qui étaient forcés de s'y rendre *pour les besoins du service* vient d'ouvrir une enquête.

Elle a bientôt acquis la certitude, d'après ses dépositions des jeunes enfants interrogés, que les bruits qui circulaient sur le compte de Laigle, étaient de tous points fondés.

En conséquence, Charles Laigle a été arrêté et conduit à la prison de Béthune.

Cet ignoble individu est un ancien séminariste. D'après ses aveux, il était, il y a quelques années, *professeur à l'institution religieuse de Ste Catherine les-Arras.*

Pères de famille, continuez à confier vos enfants aux infâmes instituteurs congréganistes de Citeaux, de Liévin, de Wambrechies, de Ste-Catherine-les-Arras ou autres lieux ; vous aurez la douleur de constater plus tard ce que vaut l'éducation (???) donnée par ces gens-là et de connaître la morale qu'ils enseignent.

L'ACCIDENT DES MINES DE LENS

L'enquête faite au sujet de l'accident qui s'est produit à la fosse n° 4 de Lens et qui a causé la mort du sieur Tassin a dé montré que cet accident était dû à la négligence du chef Lemaire. Celui ci aurait oublié de fermer le robinet faisant communiquer la chaudière avec le tuyau d'eau chaude et aurait provoqué le jet de vapeur qui a brûlé les mineurs Tassin, Fontaine et Calpe.

UNE FEMME BRULÉE VIVE A ISBERGUES

Un triste accident s'est produit à Isbergues, au hameau de Pont-à-Balques. La femme Charlier Mathon a commis le déplorable imprudence d'allumer son poêle avec du pétrole. Une explosion s'est produite et le feu a pris aux vêtements de la pauvre femme qui a cherché à se sauver en allant se jeter dans une mare voisine. Elle a reçu de très graves brûlures qui mettent ses jours en danger.

Béthune. — Vendredi, vers deux heures de l'après-midi, un incendie a éclaté au Boulevard Thiers, chez M. Faburé, plafonneur.

Une voisine était venue mettre sur le feu une casserole remplie d'essence et de cire.

L'essence s'enflammant, elle voulut jeter la casserole dans la cour, mais le contenu tomba au milieu de la chambre.

Aussitôt le feu en communiqua au plancher, et aux boiseries. Heureusement, le gendarme Huttin passait à ce moment ; il pénétra courageusement dans la chambre incendiée et, aidé de M. Delannoy, cordonnier, parvint à éteindre l'incendie en moins d'une demi-heure. Les portes sont de 250 francs, couvertes par une assurance.

Le crime de Rely

(Nouveaux détails)

Tous les vêtements appartenant à François Binet, viennent d'être examinés soigneusement par le docteur Ogier, directeur du laboratoire agricole de Béthune.

De nombreuses taches de sang ont été trouvées sur un gilet à manches en velours, aux poignets et à la devanture d'une chemise et au bas des jambes d'un pantalon. De plus un mouchoir était tellement rempli de sang qu'il a dû servir à essuyer un objet ensanglanté.

Enfin, M. Caillot a découvert à l'intérieur de la manche droite du gilet, des parcelles de chair et d'épiderme.

Lors de son arrestation Binet avait déclaré que ses vêtements ne devaient porter aucune tache de sang.

Le résultat de l'expertise constitue donc contre l'inculpé une charge très grave.

LA BELGIQUE

MOUSCRON

AU CONSEIL COMMUNAL

—o—

Séance du 21 décembre

Ordre du jour. — Modifications apportées au cahier des charges de l'adjudication du droit de perception des taxes aux foires et marchés.

Dans cette séance, le conseil a décidé que les droits de place pour les marchands de fruits, fleurs, se mences, légumes, denrées coloniales, etc., seront exigibles par chaque jour de marché comme antérieurement.

Ils seront exigibles par mois et anticipativement pour les marchands d'étoffes, tricots, vêtements, chaussures, quincailleries, mercerie verrerie, faïences, etc.

Nous trouvons cette dernière mesure excellente. Elle empêchera certains individus qui ne sont pas marchands et qui s'approprient des marchandises par le vol, de venir écouler ces produits sur la place publique, de faire une concurrence désastreuse et facile aux marchands honnêtes, et de détruire en même temps et presque sans risques les preuves de leur culpabilité.

Le conseil décide ensuite que l'adjudicataire devra se pourvoir de deux balances, afin de servir les fermiers dans le plus bref délai possible.

Le cahier des charges pour la location des échoppes du marché couvert n'a pas été modifié.

D'après des affiches qui ont été placardées par tout, l'adjudication du droit de perception aura lieu mercredi prochain.

A. ROBERTUN.

Le cirque Hollandais Somap, vient d'arriver en notre ville. Il s'est établi dans la cour de l'ancienne gendarmerie. On en dit beaucoup de bien. Si nos renseignements sont exacts, M. Soaman possède 18 chevaux bien dressés. Il se propose de rester quelques temps ici. Demain *soir, première* représentation.

Concert. — La société chorale de Mouscron, donnera mardi prochain, jour de la Noël, un concert dont voici le programme.

Première partie

1. Sous la feuillée, chœur, par la société chorale de Mouscron.
2. M. Maquet, Le Fontaine favorite, d'Arban.
3. Mlle Zoé Brouchette. — La Traviata, de Verdi.
4. Les Mélophiles de Courtrai. — La Chanson espagnole, Jouret.
5. M. Costermans. — Monologue.
6. M. Devresse, baryton, dir. des Mélophiles — Les Enfants de Marcouf.
7. M. Do Veen. — Chansonnettes.

Deuxième partie

1. Les Mélophiles. — Au Tombeau des Janissaires.
2. Mlle Bro uchette. — L'Habanera, de Broutin.
3. M. Costermans. — Monologue.
4. M. Maquet. — Fantaisie variée de Gérardy.
5. Mlle Zoé Brouchette et M. Devresse. — Le Trouvère, duo, de Verdi.
6. M. De Veen. — Chansonnettes.

Nos meilleurs souhaits de réussite aux organisateurs de cette soirée, qui sera des plus charmantes, si l'on en juge par le programme.

LES FABRICANTS DE FAUX BILLETS DE BANQUE

Nous avons annoncé que des arrestations d'individus soupçonnés d'être les complices des fabricateurs et emissionnaires des faux billets de banque de 500 francs avaient été opérées par la police belge.

Voici dans quelles circonstances :

Il y a quelques jours deux individus, *très élégants de mise et de manières,* payaient un achat, dans un des plus grands magasins de Bruxelles, avec une banknote américaine de 20 livres sterling (625 francs).

Elle fut reconnue fausse par le commerçant.

On arrêta les deux émissionnaires.

D'autres bank-notes furent trouvées en leur possession.

Grâce à des papiers saisies sur eux on a pu établir leur identité.

Ce sont les nommés Rocca, sujet italien et Pluntz, sujet belge.

Ce dernier est un beau garçon de trente à trente-cinq ans, blond, les yeux bleu-clair, la barbe longue et soyeuse.

Son signalement répond absolument à celui de l'homme mis, cet été, aux courses de Longchamps, à émis au passage de faux billets de 500 fr. de la banque de France.

La photographie de cet individu a été envoyée à la police française : elle sera présentée aux diverses personnes qui ont reçu à Paris des faux billets de 500 fr.

Trois autres arrestations ont été opérées à Bruxelles.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 22 décembre 1888

Présidence de M. PARENTY

Nicolas Colletti, voyageur de commerce, est prévenu d'avoir à Lille, en 1888, en étant commerçant failli, commis le délit de banqueroute simple, en tenant des livres incomplets ou irréguliers, et en ne faisant pas d'inventaire.

Le tribunal le condamne à 3 mois de prison et aux frais.

***

Elise Caron, âgée de 23 ans, sourde et muette, est prévenue de coups sur sa mère.

Elle a une très mauvaise conduite ; elle a été condamnée dernièrement, le 23 novembre à 6 mois de prison, également pour coups envers sa mère.

Le tribunal la condamne seulement à 3 mois de prison et aux frais.

***

Le prévenu est le nommé Pierre Maes, voyageur de commerce pour la maison Lecointe, de Dunkerque.

Il a détourné une somme de 300 francs qu'il avait reçue des clients de son patron. Le tribunal le condamne à 4 mois de prison et 25 francs d'amende.

***

Joseph Deweirdt et Charles Speeckart ont vendu de la tôle qui ne leur appartenait pas, le 14 août dernier, au préjudice de M. Lepers. D'ailleurs, Deweirdt est très mal noté et quant à Charles Speeckart, il ne comparait pas à l'audience. Ils sont condamnés : Joseph Deweirdt, à 3 mois et Charles Speeckart, par défaut à 4 mois.

***

L'AFFAIRE DES PAINS D'ARMENTIÈRES

Le tribunal correctionnel de Lille rend le jugement à propos de l'affaire des pains à la dynamite.

On se rappelle qu'à la gare d'Armentières, la douane avait saisi, au commencement de ce mois, un wagon parti d'Ypres pour Aire-sur-la Lys, rempli de pains, dans lesquels on avait trouvé des boîtes remplies de poudre et de dynamite.

L'expéditeur Alfred Bartier, avait envoyé ces pains, sous un faux nom. Arrêté, il déclara à la gendarmerie qu'il voulait montrer comment le gouvernement pouvait être lésé par les envois de farine et de pains étrangers.

Le tribunal le condamne à 6 mois de prison et 1.000 fr. d'amende.

Me COURANT.

***

Nous apprenons que dans le courant de l'après-midi, une entente transactionnelle est intervenue entre M. Bartier et la direction des douanes.

L'Histoire au Jour le Jour

24 décembre 1800.

Apparition d'un pamphlet

A peine Bonaparte fut-il premier consul qu'il se mit immédiatement à préparer l'opinion en faveur d'une Restauration à son profit ; il avait de quoi largement payer, ayant volé trente millions en Italie et les ayant placés chez différents banquiers de Paris.

Il commanda à Fontanes, qui écrivait *à ses gages, un pamphlet intitulé : Parallèle entre César, Cromwel ; Monk et Bonaparte,* traduit de l'anglais.

Le premier consulen corrigea lui-même le texte.

Cromwel et Monk étaient représentés comme des hommes inférieurs et en y exaltait César, en parallèle onquel on mettait Bonaparte.

La conclusion fut que, pour le bonheur *de la France, le consulat devait être* rendu héréditaire dans la famille de Bonaparte.

Cette brochure fut répandue à profusion dans l'armée et envoyée à tous les fonctionnaires civils et militaires.

C'étaient les premières tentatives en faveur de l'Empire, dont on jetait ainsi l'idée dans l'opinion publique.

JEAN-BERNARD.

FAITS DIVERS

Un horrible crime

Depuis quelques jours, la population de Dresde était vivement impressionnée par un crime accompli dans des circonstances mystérieuses. On avait détecté le cadavre d'une femme que l'on disait avoir été assassinée. Le cadavre portait des traces de blessures. Un matin, on avait vu des individus jetant dans l'Elbe, au pont d'Albert, un coffre en bois. Les traces de sang avaient été observées tout le long du chemin parcouru par les individus, de la Pfotenhauerstrasse au pont Albert.

Le mystère qui enveloppait ce crime vient d'être éclairci. On a recueilli le témoignage de deux journaliers qui ont aidé à porter le coffre à partir de la rue précitée jusqu'à la Jagerstrasse. Cette déclaration a éclairé complètement la justice.

Le cadavre de la femme a été reconnu comme étant celui de la veuve Kroll, âgée de 67 ans.

Les coupables sont tombés entre les mains de la justice : Ce sont les époux Zechach ; ils ont assassiné la veuve Kroll parce qu'ils lui devaient une somme de quatre cents marks.

Le criminels ont fait des aveux complets : ils ont attiré la victime chez eux, le mercredi 12 décembre, au soir, sous prétexte de lui remettre la somme dont ils étaient redevables. C'était de l'argent volé. Ils ont tué la malheureuse dans la cave de leur habitation. La femme *Zechach a porté les premiers coups mortels* à la veuve Kroll au moyen d'une hache. Le mari a achevé la victime en l'étranglant. Zechach est un homme de vingt-cinq ans ; sa femme en a trente.

***

Les Pilules Lucas, rafraîchissantes, laxatives et dépuratives à base de substances végétales sont souveraines contre *les maladies du foie, les mauvaises* digestions, les vents, les renvois, etc.

Les Pilules Lucas sont faciles à prendre, elles purifient le sang, débarrassent les humeurs et conviennent dans la plupart des maladies chroniques, rhumatismes, rhumes négligés, perte d'appétit, échauffement, faiblesse, paresse d'estomac et d'intestins. — 1 fr. 50 la boîte.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Quil, rue Esquermoise, 60 ; Pharmacie Gibon, Cie ; Cosme ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vannoutelle. — A Valenciennes : Sabatier-Bouté. — A Provins : Bories, pharmacien. — Huart, pharmacien rue de Mons, à Maubeuge. — Boulogne-sur-Mer : M. Dutertre, pharmacien. De Bil, 13, rue de la Cour, à Hondschoote (Nord). — Toutes pharmacies.

Spectacles et Concerts

Grand Théâtre de Roubaix. — Dimanche à l'occasion des fêtes, l'administration du Grand théâtre obtenait un grand succès. Il demandait de donnera une seconde et dernière représentation du beau drame du MM. d'Ennery et Cormon *Une Cause Célèbre,* qui a tant fait couler de larmes il y a 13 jours.

M. Adelaïde, l'artiste du Grand-Théâtre de Lille, faisait son ter début dans le rôle de Jean Renaud ; il a gagné de suite son public et conquis droit de cité. A côté de lui M. Bédia, l'artiste correct par excellence, Silny, notre joyeux comique. Mlle Delafosse et Percy, ont été de dignes partenaires.

Comme 2e partie du spectacle M. Alix, notre intelligable directeur nous donnera *Le Caïd,* l'opéra bouffe du grands maîtres Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire de Paris.

Le livret est de M. Sauvage. Impossible de rêver des situations plus drôles. C'est une opérette, mais une opérette de bon aloi.

Le Caïd est monté avec le plus grand soin, l'élite de la troupe jone dedans, les costumes sont entièrement neufs. Voilà tous les éléments d'un succès et d'un très grand succès.

Malgré cela notre directeur qui a pour devise : du nouveau, du nouveau, encore du nouveau ! vient de traiter avec Paulus, le célèbre chanteur populaire qui viendra prochainement donner une seule représentation de son nouveau répertoire *(rien de politique).*

Ayant acquis le droit exclusif de *Roger la Honte,* Alix est parti jeudi à Bruxelles avec son prétionnaire M. Alteirac afin de prendre sur le vif tous les détails de la mise en scène et des costumes et d'acheter à son collègue de Bruxelles tous les accessoires conformes à la mise en scène parisienne.

Depuis hier les répétitions sont commencées et la pièce passera très prochainement. Les décors seront neufs et les costumes copiés sur ceux de Paris.

***

Aujourd'hui pour rappel, 3e matinée classique. 1° Conférence par M. Gauthier, directeur de l'école de la rue des Arts ; 2° Démocrite (Regnard) ; 3° Maître Pathelin, comédie 3 actes (Bruey).

Programmes des Théâtres-Concerts

GRAND-THÉATRE DE ROUBAIX (Direction de M. Alix.) — Bureaux à 2 heures. Rideau à 2 h. 1/2. — Dimanche 23 décembre. — Troisième matinée classique, sous les auspices de la Municipalité, offerte aux écoles de la Ville et à MM. les Abonnés.

Conférence, par M. Gauthier, directeur de l'école de la rue des Arts.

Démocrite, scène tirée de Régnard 1700. — *L'avocat Pathelin,* comédie farce en 3 actes, par Brueys, représentée pour la 1re fois au Théâtre-Français, le 4 juin 1706 — La scène se passe dans un village.

Ordre du spectacle : 1° La Conférence ; 2° Démocrite ; 3 Maître Pathelin.

Prix des places : Fauteuils, 2 fr. ; Pourtour, 1 fr. ; Premières galeries, 50 c. ; Deuxièmes galeries, 25 centimes.

*

Dimanche 23 décembre. Bureaux à 5 h. 1/2, Rideau à 6 heures. — Direction : M. Alix. — Première représentation de : *Le Caïd,* opéra-bouffe en 2 actes, paroles de M. Sauvage, musique de M. Ambroise Thomas.

Par permission spéciale et exclusive des auteurs, deuxième représentation de : *Une cause célèbre,* drame en 5 parties par MM. d'Ennery et Cormon.

Distribution des tableaux : 1er tableau, le *Meurtre.* — 2e *tableau, la Déposition de l'enfant;* le Camp de Fontenoy. — 3e tableau, la Chaîne des forçats. — 4e tableau, le rendez-vous de Mornas. — 5e tableau, les Bijoux de famille. — 6e tableau, une erreur judiciaire ; réhabilitation.

Ordre du spectacle : 1° Une Cause ; 2° Le Caïd.

Prix des places ordinaire.

THEATRE DE ROUBAIX. (Direction : Mme veuve Deschamps). — Bureaux à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures. — Dimanche 23 décembre 1888. — Représentation extraordinaire : *Giroflé-Girofla,* opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. A. Vanloo et E. Leterrier, musique de Ch. Lecocq.

— *La jeunesse des Mousquetaires,* dr. à grand spectacle et 11 tabl. et un prologue, par M. A. Dumas.

Prix des places ordinaire.

Petite Correspondance

CORRESPONDANT VALENCIENNES.—Nous n'avons reçu qu'un courrier hier, celui qui est publié dans le numéro de ce jour. Elucidez cette affaire.

L. BAUBRY A DOUVRIN.— 1° Oui ; 2° Ils doivent tout au moins en informer leur administration.

UN LECTEUR ASSIDU D'ARMENTIÈRES. — C'est une question qui, en cas de difficulté, devra être soumise au Conseil municipal. Les intéressés peuvent toujours réclamer auprès du Maire.

M. Raymond DEVAUX A DOUZIES. — L'affaire devant être portée devant le tribunal civil d'Avesnes, voyez un avocat.

A. L. CARVIN. — En conservant votre enseigne la patente serait obligatoire ; mais voyez le contrôleur.

J. P. D — Oui. — Adressez à M. le Préfet une demande sur timbre, accompagnée de votre acte de naissance et de celui de votre père.

LE FACTEUR.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 22 décembre

Jeanne Glorieux, quai de la Vigne, 6. — Grimonprez Lévêque, chemin des Ouseaux, sans Goudzaine, 8. — Aline Vandenbyzanghe, rue de Rome, cour Warem, 3.

Décès

Adolphe François, 51 ans, journalier, Grande rue, cour Duthoit, 2. — J. Bte Colombier, 55 ans, rentier, rue Mirabeau, 3. — Germaine Degape, 1 mois, rue Vallon, cour Chevalier, 7. — J. Bte Bertel, 37 ans, empl. de bureau, rue Delegenne, maisons Delcourt. — Azaïde Dupraez, 14 ans, rue du Tuileul, 169. — Claudine Deville, 24 ans, couturière, rue Mascurel, 40. — Marie Francens, 65 ans, ménagère, rue Trichon, 58. — Declercque, présenté sans vie, rue d'Alger, cour Fiévez.

Mariages

Entre Pierre Vezé, 29 ans, domestique, rue des Anges, 18 et Cécile Dewachter, 24 ans, soigneuse, rue d'Alger, cour Fiévez, 40. — Pierre Smet, 24 ans, tisserand, rue des Anges, 18 et Adéline Weis, 25 ans, soigneuse, rue des Anges, 18. — *Constant Vandesompele, 24 ans, tisserand, rue* Nain et Sidonie Morsel, 16 ans, soigneuse, rue Lannoy, cour Boyaval.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 21 décembre

Alfred Maroscaux, point des Piats. — Albert Millessampes, rue Jean Legrand. — Jules Heulst, sentier de l'Union. — Gabrielle Baert, Croix-Rouge. — Philomène Verdonck, rue Famelart. — Auguste Degryse, sa Cinquet. — Octave Martière, Blanc-Seau. — Arthur Carlier, rue des Champs.

Décès du 21 Décembre

Marie Duthoit, 3 mois, à la Pierre Blanche. — Philomène Fremeaux, 39 ans, rue Ste-Barbe. — Jules Pieavet, 3 ans, Blanc-Seau.

ETAT-CIVIL DE BOUSBECQUE

du 16 au 23 décembre

Naissances : Lucie Olivier, rue de Menin. — Léonie Galmeyn, le Crumesse. — Marie Roger, les Bois.

Décès : J. Bte Delmotte, 18 ans 1/2, célibataire, rue de Lille.

Mariages : Auselme Manier, 24 ans, douanier, et Zaïma Delalaye, 23 ans, couturière, tous deux célibataires et domiciliés à Bousbecque.

ETAT-CIVIL DE WATRELOS

Du 19 au 22 décembre

Naissances : Adèle Nisse, Plume. — Emile Vanmenon, Hourdel.

Décès : Jean-Louis Nattin, 72 ans, tisserand, Beillerie.

ETAT-CIVIL DE MOUSCRON

Du 16 au 23 décembre

Naissances : Marie Duterte, Haut-Judas. — Jean Mullier, Marlière. — Rosalie Stevens, Dosquet. — Henri Courulles, rue de Tournai. — Emile Dourlée, rue de Menin. — Julie Scarbel, Christ. — Alfred Allinckx, Compas. — Ernest Callewaert, canton du cimetière. — Gentil Rossuyt Château.

Décès : André Leman, 27 ans, Haut-Judas. — Fidèle Legrand, 12 jours, Petit-Courtrai. — Elise Deldalle, 23 mois, Bas Voisinage. — Henri Pierrent, 53 ans, hopital. — Clémence Devret, 6 ans, cour des Moulins. — Elie Penez, 5 mois, Dieuge. — Lucien Lefebvre, 5 mois, Bas-Voisinage. — Edmond Mulliez, 25 ans, Marlière. — Romanie Strobbe, 13 mois, Bas-Voisinage. — Charlotte Pierard, 18 ans, rue d'Amélin.

Deux enfants mort-nés du sexe masculin.

Mariages : Charles Chombar, ouvrieur et Hermine Cardinal, cabaretière. — Auguste De Waele, terrassier et Marie Bonte, ménagère

BIBLIOGRAPHIE

LOUIS ULBACH

Le Parrain de Cendrillon

Un volume in-8 illustré par EMILE BAYARD

Broché, 7 fr. — Cartonné, 10 fr. — Relié, 14 fr.

La Bibliothèque d'Education et de Récréation compte, parmi ses collaborateurs, les écrivains contemporains les plus renommés. Elle a choisi celles de leurs œuvres qui pouvaient le mieux convenir à la jeunesse, et c'est à ce titre qu'elle publie, cette année, le « Parrain de Cendrillon » *par Louis Ulbach Jeunes filles* et jeunes gens s'intéresseront aux tribulations de cette charmante filleule délaissée, sinon maltraitée par une belle-mère, un tuteur, qui n'ayant point l'occasion de dépenser les trésors d'affection qu'elle doit refouler en son cœur, et dans l'âme de laquelle ne germent ni un projet de vengeance, pas même une idée de revanche.

Disons que tout finit pour le mieux et que Louis Ulbach, après avoir fait verser bien des larmes, ramène assez bien dans le sourire sur les lèvres des jeunes lecteurs, emporités, c'est le mot, par les nombreuses vicissitudes de l'aimable et gentille petite Cendrillon. Emile Bayard a trouvé, dans le « Parrain de Cendrillon », le sujet d'une de ces plus délicates illustrations.

CONSTIPATION
Véritable
POUDRE
ROCHER
Dépôt à Lille, Gobert, pharm. r. Esquermoise.

Bourses Commerciales et Maritimes

(Dépêches commerciales)

Marchés de Lille

Du 22 décembre

	C du jour	Précédt
Huile de Colza (h.)	72	72
3 Français	81 50	82
Huile épurée pour quinquet	78 fr.	78 fr.
Sucres. — Cote officielle. — Bte no, base n° 1, 112 à 1 — Cote offici-lle. — 88 degrés, 35 75 à 3 50. — Acquittés, 87 75 à 87 —		
Alcools. — 3/6 betteraves disponibles, 38 75 offerts, 38 50 dem.		

BOURSE DE LILLE

du 22 décembre 1888

Les derniers cours de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Lille sont publiés tous les lundis.

RENTES. Villes et Départements

On cote : Lille 1860, 106.50. — Lille 1868, 114.75. — Lille 1887, 370. — Département du Nord, 104.

CAISSES ET VALEURS DIVERSES

On cote : Verly-Decroix et Cie/act. de 1.000 fr. 250 payés), 1070.

ACTIONS

On cote : Escarpelle-Nord, p. (4000 act.), 2900. — Meurchin, ex-c. n° 13, n. (4000 act.), 2400.

COUPONS DÉTACHÉS

1er décembre. — Act. Aniche, le douzième, 33. — Act. Lièvin, 115.

Imp. du *Journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Le Gérant : E. DUGARDIN

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 85

L'Enfant du Pavé

DEUXIÈME PARTIE

Nicette était étendue sans mouvement, immobile et blanche comme une statue de la mort, les yeux clos, les mains pâles, croisées sur sa gorge.

On eut dit que tout était fini.

Mais ce n'était qu'une syncope.

Peu après, elle rouvrit les yeux, poussa un profond soupir et, ses doigts crispés, elle se mit à froisser ses draps.

Puis, subitement, sa respiration devint pénible; une sueur glacée perla à ses tempes; sa poitrine ne se souleva plus qu'avec effort.

C'était le râle!

Au dehors, le jour venait; une ligne orangée éclairait l'horizon, et le mouvement de la vie se réveillait de toutes parts.

Contraste poignant!

Dans la petite chambre, chacun attendait anxieux et oppressé.

Pauvre jeune femme! on ne la connaissait que depuis bien peu de temps et déjà tout le monde l'aimait.

Mourir ainsi, seule, si jeune!

Tout à coup, un cri déchirant retentit.

Nicette venait de se dresser terrifiée sur son séant; son regard parcourait la chambre, brouillé par les affres de la mort et comme si elle se fût seulle entraîner dans un abîme, ses bras battaient l'air pour saisir quelque chose on se retenir.

— *Caminade! à moi! murmurait-elle;* pourquoi n'es tu pas là!... Raymonde!... Mon Dieu... ayez pitié d'eux... Raymonde! ma fille chérie... ma...

Et elle retomba, sans souffle, sans mouvement, dans une dernière et suprême convulsion.

XXII

Quand Caminade reçut cette nouvelle, il en fut pendant quelques jours comme anéanti.

Ce n'était pas possible! On s'était trompé! Nicette ne pouvait pas être morte *sans avoir été malade, et, dans ce cas, on* l'aurait prévenu!

Pourtant la lettre était là, et, dans son laconisme brutal, elle ne pouvait mentir.

Décédée!

Comment était elle morte? qu'était il arrivé?

Un remords poignant le saisissait au cœur; il se sentait coupable. S'il ne l'avait pas abandonnée, peut-être qu'elle ne serait pas morte.

Et par instants son sang se glaçait dans ses veines, il en venait à penser que Nicette avait bien pu se suicider!

Alors, il pleurait à chaudes larmes, et lui-même demandait à mourir.

Bien qu'il eût peur de la vérité, cependant il eût voulu la connaître.

Il reprit la lettre, examina les timbres dont elle était maculée, et n'y comprit rien.

La lettre avait voyagé; les timbres successifs dont elle était frappée, étaient indéchiffrables; à peine était-il parvenu à démêler ceux de Paris; mais les autres,.. *impossible.*

Que faire?

Il écrivit à Gaston... au hasard... ne sachant pas son adresse.

Il ne reçut pas de réponse.

Il s'adressa à Lamblin, à la préfecture de police.

Mais Lamblin n'était probablement pas à Paris, car il ne lui répondit pas davantage.

Alors un profond découragement s'empara de lui.

Il avait accepté un engagement pour l'Italie, celui qui l'attachait à Bordeaux n'ayant pas été renouvelé; le moment *était venu de partir, il s'éloigna.*

Il avait le cœur bien gros et l'esprit bien triste.

Dans cette situation, il n'eut qu'à se louer du ménage Lenglumé.

Séraphita fut parfaite pour lui, et il ne lui fut pas difficile de comprendre qu'elle n'eût demandé qu'à le consoler.

Heureusement pour la choriste, il ne voulait pas l'être.

Ils l'entourèrent d'attentions et de soins affectueux, et le jour de son départ, ils l'accompagnèrent tous deux jusqu'à la gare.

Quand le moment fut venu de se séparer, ils s'embrassèrent avec effusion.

— Allons! allons! dit Lenglumé à Caminade qui pleurait, il faut être un homme, que diable! tu n'es pas le premier venu à qui ça arrive et tu en verras peut être bien d'autres.

— Pauvre Nicette! sanglota le jeune baryton.

— Eh! sans doute... je ne dis pas non.

— Elle était si douce, si aimante!

— Pour ce qui est de ça, c'était un cœur d'or; mais ce n'est pas une raison.

— Et dire qu'ils ne m'ont pas répondu! que je ne sais rien d'elle! que peut-être elle m'a maudit avant de mourir...

— Eh bien, en voilà une idée, par exemple!

— Oh! si j'avais pu aller là-bas...

Lenglumé fit un mouvement.

— Est ce là ce qui te chiffonne? dit-il en lui serrant les mains avec énergie.

— Eh! quoi donc?

— Ecoute, en ce cas; Séraphita et moi, nous partons demain pour Paris! dès notre arrivée, je te promets que nous *allons nous mettre en campagne.*

— Vous feriez bien ça!

— Tiens, si nous le ferons... et si nous apprenons quelque chose, sois tranquille, tu recevras une lettre de Lenglumé.

— Ah! vous êtes mes vrais... mes seuls amis...

Un coup de sifflet déchira l'air : c'était le signal du départ.

Il y eut une dernière étreinte, et Caminade monta dans le train.

Un instant après, il était parti.

— Pauvre garçon! lit Lenglumé en reprenant tristement le chemin de Bordeaux, c'est un bon « zigue... » et tout de même il aimait bien la petite.

— Il l'aimait peut-être... mais c'est un grand malheur qu'il fait rencontrée.

— Pourquoi donc ça?

— C'est clair, pourtant; tu n'as rien remarqué, toi; tu n'as pas vu que, cette année, il était déjà loin d'avoir le succès de l'année dernière.

— Ça, je l'ai entendu dire. Mais qu'est-ce que ça prouve; il va passer deux ans en Italie, et ça le refera; il a de beaux appointements, il ne sera pas long à faire sa pelote.

— Je souhaite qu'il se dépêche, car, s'il venait à perdre sa voix...

— Bon! te voilà parti! Et après tout, est ce que tu vas prétendre que c'est la petite qui en serait cause? — Ah! bien, celle-là serait forte, et je la retiens! Ah! les femmes, elles sont toutes les mêmes.

Lenglumé venait de dire que Caminade allait passer deux années en Italie; il se trompait — il y resta près de cinq ans, au bout desquels il trouva un engagement assez avantageux et revint à Marseille.

Quand il rentra en France, il était bien changé, et ses *camarades* qui ne l'avaient pas vu depuis longtemps ne le gênèrent pas pour dire qu'il avait baissé.

Il y avait du vrai dans cette appréciation.

Certes, il était encore fort bien, et le public l'accueillait toujours avec une certaine faveur, mais *ce n'était plus ça.*

La voix était devenue inégale, elle avait quelques défaillances; la méthode italienne lui avait un peu gâté le goût.

Il avait en quelque sorte perdu la tradition française, et ceux qui s'intéressaient sincèrement à lui, lui conseillaient de profiter des prochaines vacances pour se retremper à Paris.

Il ne demandait pas mieux.

Quoique l'on ne se connaisse pas, d'habitude, et que l'on soit volontiers disposé à se faire illusion sur soi même, Caminade sentait bien, lui aussi, que *ce n'était plus ça...* et, plein de confiance en ses moyens, s'appuyant sur ses succès passés, rêvant toujours d'avenir brillant, il accueillait les observations qui lui était faites avec la résolution bien arrêtée d'en tenir compte.

Ceux qui lui parlaient de la sorte étaient de vrais amis, et il ne manquerait pas de suivre le conseil qu'ils lui donnaient.

C'est donc avec impatience qu'il attendit la fin de la saison, et quand ils prirent des vacances fut venu, il ne s'attarda pas à Marseille et parti pour Paris.

Il y avait six ans qu'il ne l'avait vu!

Six ans!...

Que de changements avaient dû s'accomplir pendant son absence.

Dans l'intervalles, il avait reçu deux lettres de Lenglumé.

Dans la première, il lui disait qu'il s'était occupé de Nicette, mais que n'ayant encore rien pu apprendre, il allait continuer ses recherches; dans la seconde, qui était toute récente, il lui annonçait avec un grand découragement, qu'il venait de perdre Séraphita, après une longue et douloureuse maladie.

Il s'étendait mélancoliquement sur l'isolement où il allait se trouver après cette perte irréparable, et il ajoutait en post-scriptum, que la pauvre amie devait lui être secourable même après sa mort, car il avait découvert, en faisant l'inventaire de ses comptes, un paquet mystérieux dans lequel elle cachait depuis longtemps un magot qui devait les aider dans leur vieillesse.

Or, le magot atteignait le chiffre de quarante mille francs.

(*A suivre*) Pierre ZACCONE